

## Département de médecine familiale

### Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Interaction entre les entreprises pharmaceutiques et le département de médecine familiale
Approuvé par:	Comité du programme de résidence (CPR)
Date de la dernière révision: Date prévue pour la révision:	8 mars 2003

#### Objectif:

L'objectif de cette politique est de définir les interactions appropriées et acceptables entre les compagnies pharmaceutiques et le Département de médecine familiale.

#### Politique:

1. Le Département de médecine familiale de l'Université d'Ottawa conserve l'approbation finale du contenu de tout le matériel éducatif fourni par les représentants de l'industrie pharmaceutique. Les résidents ou les professeurs qui souhaitent obtenir une subvention d'une compagnie pharmaceutique pour un événement doivent d'abord obtenir l'approbation du département.
2. Les commanditaires de l'industrie qui souhaitent s'associer au département pour offrir un événement éducatif doivent communiquer avec le personnel approprié du programme. Un comité composé de représentants des résidents et de l'administration du programme se réunira régulièrement (tous les 2 ou 3 mois) pour examiner l'approbation de tels événements.
3. Le commanditaire de l'industrie fournira des fonds sous forme de subvention éducative sans restriction au département de médecine familiale pour défrayer le coût des repas, des conférenciers, des honoraires ou du matériel éducatif (diapositives, photocopies, etc.) et les coûts administratifs associés à l'événement. Le département fournira une comptabilité complète du déboursement de ces fonds au commanditaire industriel. Ce parrainage industriel sera reconnu publiquement. Le ministère n'interdit pas spécifiquement la fourniture de repas lors d'événements éducatifs impliquant l'industrie pharmaceutique. L'alcool est interdit lors de ces événements.
4. Nonobstant le fait que l'utilisation des installations d'éducation médicale du ministère n'est pas appropriée pour la publicité pharmaceutique, les commanditaires de l'industrie peuvent utiliser une table ou d'autres installations de ce genre pour fournir du matériel éducatif approuvé lors

de toute activité éducative parrainée, à condition que la table soit dans une salle différente de l'activité éducative, comme le stipulent les lignes directrices de l'AMC. Pour préserver le sentiment d'impartialité de la séance éducative, tout représentant de l'industrie doit rester à l'extérieur de la salle utilisée pour la séance éducative.

5. Le Département de médecine familiale de l'Université d'Ottawa inclura, dans le programme de base des résidents, des séances sur les interactions des médecins avec l'industrie pharmaceutique ainsi que des séances sur les stratégies de marketing et de publicité de l'industrie pharmaceutique.
6. Il est suggéré que les unités départementales adoptent une approche plus proactive pour stocker et gérer les échantillons pharmaceutiques plutôt que de laisser cette tâche entièrement entre les mains des représentants pharmaceutiques. La gestion des échantillons devrait être conforme aux documents de politique de l'AMC et du CPSO.
7. Le département de médecine familiale reconnaît que les séances éducatives tenues hors site peuvent offrir d'excellentes occasions d'apprentissage aux résidents. De temps à autre, le programme peut recommander la participation des résidents à de tels événements. Le programme et les résidents doivent comprendre qu'une application rigide de ces politiques lors de tels événements n'est ni possible ni appropriée. Nous espérons que les directives incluses dans cette politique seront utiles dans le débat éclairé qui devrait accompagner la participation des médecins à tous les événements éducatifs sponsorisés, que le sponsor soit l'industrie pharmaceutique ou une autre organisation.